

UNOFFICIAL TRANSLATION

This document has been translated from its original language using DeepL Pro (AI translation technology) in order to make more content available to HIV Justice Academy users. We acknowledge the limitations of machine translation and do not guarantee the accuracy of the translated version.

No copyright infringement is intended. If you are the copyright holder of this document and have any concerns, please contact academy@hivjustice.net.

TRADUCTION NON OFFICIELLE

Ce document a été traduit de sa langue d'origine à l'aide de DeepL Pro (une technologie de traduction en ligne basée sur l'intelligence artificielle) pour offrir aux utilisateurs de HIV Justice Academy une plus grande sélection de ressources. Nous sommes conscients des limites de la traduction automatique et ne garantissons donc pas l'exactitude de la traduction.

Aucune violation des droits d'auteur n'est intentionnelle. Si vous êtes le détenteur des droits d'auteur associés à ce document et que sa traduction vous préoccupe, veuillez contacter academy@hivjustice.net.

TRADUCCIÓN NO OFICIAL

Este documento fue traducido de su idioma original usando DeepL Pro (una aplicación web basada en inteligencia artificial) a fin de facilitar la lectura del contenido para los usuarios de la HIV Justice Academy. Reconocemos las limitaciones de las traducciones realizadas a través de este tipo de tecnología y no podemos garantizar la precisión de la versión traducida.

No se pretende infringir los derechos de autor. Si usted es el titular de los derechos de autor de este documento y tiene alguna duda, pónganse en contacto con academy@hivjustice.net.

НЕОФИЦИАЛЬНЫЙ ПЕРЕВОД

Этот документ был переведен с языка оригинала с помощью DeepL Pro (технологии перевода на основе искусственного интеллекта), чтобы обеспечить доступ пользователей Академии правосудия по ВИЧ к большему объему контента. Мы отдаем себе отчет в ограниченных возможностях машинного перевода и не гарантируем точности переведенной версии документа

Мы не имели намерения нарушить чьи-либо авторские права. Если вам принадлежат авторские права на этот документ, и у вас имеются возражения, пожалуйста, напишите нам на адрес academy@hivjustice.net

Étude de cas n° 6 :

Abrogation de la mauvaise législation pénale sur le VIH au Danemark

Informations générales sur les études de cas 6/7/8. Ces études abordent la question de la criminalisation de la transmission et de l'exposition dans la région européenne.

Dans de nombreux pays d'Europe, des personnes séropositives ont été poursuivies en justice pour transmission, exposition, ou même simplement pour apparence d'exposition au VIH. Les lois et les réponses ont varié et sont documentées dans le Global Scan du GNP+. La couverture des poursuites et des modifications de la loi peut être trouvée indexée par pays dans la base de données du HIV Justice Network. Cette série de trois études de cas interconnectées examine les approches très différentes adoptées par des personnes dans trois pays européens en réponse à ce qu'elles considèrent comme une utilisation inappropriée du droit pénal pour poursuivre les personnes séropositives pour des "crimes" liés à la transmission. Bien que chaque cas soit intéressant en soi, ils illustrent ensemble qu'il peut y avoir un certain nombre de voies différentes pour aborder un problème, chacune avec ses propres pièges et avantages.

Liens généraux sur la criminalisation :

GNP Global Criminalisation Scan: <http://criminalisation.gnpplus.net/node/11>

Site web du Réseau Justice VIH: <http://www.hivjustice.net>

Commission juridique mondiale sur le VIH:

<http://www.hivlawcommission.org/index.php/workingpapers?task=document.viewdoc&id=90>

Politique générale de l'ONUSIDA:

http://data.unaids.org/pub/BaseDocument/2008/20080731_jc1513_policy_criminalization_en.pdf

Déclaration d'Oslo sur la criminalisation: <http://www.hivjustice.net/oslo/>

Briefing d'Aidsmap sur la question: <http://www.aidsmap.com/law>

Quel était le problème ?

Le Danemark a commencé à poursuivre les personnes pour exposition et transmission du VIH en 1993, mais en 1994, la Cour suprême a jugé que la formulation de la loi générale existante ne fournissait pas une base juridique claire pour la condamnation. À partir de 1994, les parties 2 et 3 d'un nouvel article 252 du code pénal danois ont interdit d'exposer d'autres personnes au risque d'être infectées par une maladie incurable et potentiellement mortelle. En 2001, le VIH a été établi comme la seule maladie couverte par cette disposition, avec une peine maximale de huit ans.

De 2001 à 2008, il y a eu au moins 18 poursuites, toutes pour exposition sexuelle ou transmission du VIH. Parmi celles-ci, une a échoué en raison du suicide de l'accusé. Au moins dix des personnes poursuivies étaient des migrants, dont sept personnes d'origine africaine. Au moins 11 affaires ont abouti à des condamnations.

Pourquoi le changement était-il nécessaire ?

[AIDS-Fondet](#), la plus grande ONG nationale de lutte contre le VIH, a été étroitement impliquée dans la contestation de la loi et de son utilisation. Avec d'autres, elle a plaidé pour l'abrogation de l'article 252 au motif qu'il était utilisé de manière inéquitable, qu'il contribuait à la stigmatisation et qu'il nuisait à la prévention et à l'accès au traitement du VIH. D'éminents

cliniciens ont fait campagne avec eux, adoptant la même ligne que les [recommandations du rapport de l'ONUSIDA](#) selon lesquelles seule la transmission intentionnelle devrait être un délit passible de poursuites.

Quels étaient/qui étaient les obstacles au changement ?

"Ce n'est pas une question sur laquelle on peut gagner des élections", a déclaré Henriette Laursen, ex-CEO, AIDS Fondet (AF). Certains cas étaient complexes, impliquant d'autres accusations criminelles, ce qui n'a pas suscité la sympathie du public et beaucoup impliquaient des migrants, ce qui a aggravé la stigmatisation. La couverture médiatique est souvent incendiaire et stigmatisante, ce qui diminue encore la sympathie du public. Il y avait également un manque de compréhension de l'impact plus large que les poursuites avaient sur la santé publique ainsi que de la réalité (beaucoup plus faible que perçue) des niveaux de transmission du VIH.

Combien de temps le changement a-t-il pris et qui a participé à sa réalisation ? La campagne active visant à modifier ou à supprimer l'article 252 s'est déroulée du milieu des années 1990 à 2012 et a été menée par AIDS-Fondet. Des cliniciens, des chercheurs et d'autres ONG, dont [HIV Danmark, le](#) groupe national des personnes séropositives, ont tous été impliqués et la campagne a bénéficié d'un soutien international. Elle est devenue plus active au fil du temps et a obtenu le soutien des parlementaires lorsqu'il est devenu évident que la formulation de l'article lui-même était obsolète en raison des progrès des traitements.

Quel a été le résultat ?

En 2011, le gouvernement danois, confronté à la nécessité de modifier à nouveau la formulation (car elle était dépassée en raison des progrès des traitements), a annoncé la création d'un groupe de travail interministériel chargé d'examiner la question. Il s'est terminé par la suspension en cours de l'article, mais sans résolution finale (voir ci-dessous). En 2012, il a été signalé que les condamnations antérieures étaient réexaminées et, le cas échéant, annulées.

Comment le changement a-t-il été effectué ?

Assurez-vous que votre propre organisation est à bord dès le départ : L'objectif premier de l'AF était la prévention et le soutien social ; les questions relatives aux PVVIH auraient normalement été prises en charge par le groupe national de patients. En raison de son expertise juridique interne et de la visibilité probable de la question, l'AF a cependant décidé dès le départ de s'attaquer à la criminalisation en tant que problème. Au départ, comme en Angleterre, on craignait que cette question ne soit pas populaire auprès de certains bailleurs de fonds. Ils ont dû convaincre leur propre conseil d'administration qu'il s'agissait d'une question clé pour l'organisation, ce qui leur a valu le soutien d'éminents médecins siégeant au conseil d'administration.

Expertise juridique et soutien aux dossiers : La directrice générale de AIDS-Fondet, Henriette Laursen, était juriste de formation, ce qui l'a aidée à comprendre et à communiquer les problèmes. Elle a pu utiliser le bon langage lors de ses contacts avec le ministère de la Justice et comprendre les difficultés qu'il rencontrait pour tenter de modifier la formulation de l'article. En outre, les personnes impliquées dans les affaires ont été soutenues par HIV-Danmark, l'organisation nationale d'entraide pour les personnes séropositives, qui a aidé les militants à comprendre et à communiquer les questions de santé personnelle et publique en jeu.

Persuasion politique et briefing : Henriette Laursen explique : "J'ai passé beaucoup de temps au téléphone avec des politiciens pour essayer de les persuader que la loi faisait plus de mal que de bien - elle permettait aux médias de parler des personnes séropositives comme de personnes dangereuses, de criminels, ce qui était la base de la stigmatisation". Petit à petit, des alliés ont été identifiés et des personnes occupant des postes clés ont été sensibilisées. Les relations avec les fonctionnaires étaient aussi importantes que celles avec les politiciens. Par hasard, ils avaient un stagiaire du ministère de la Justice au sein de l'AF, et ils lui ont donné la

criminalisation comme projet. Ainsi, une fois le stage terminé, le ministère disposait d'un expert interne sur la question.

Utilisation de l'évolution de la situation clinique avec l'amélioration des traitements et des résultats : Les progrès réalisés en matière de traitement du VIH et leur impact sur la transmission ultérieure ont constitué un facteur majeur de déblocage du changement juridique. Le système danois était ouvert à la prise en compte des preuves que le VIH n'était plus une maladie automatiquement mortelle et qu'avec des soins et un traitement de qualité, les gens pouvaient vivre pleinement leur vie. La transmission d'autres IST non mortelles a été dépénalisée dans les années 1980, ce qui a créé une analogie qui peut être utilisée, parfois même avec les mêmes politiciens.

Créer des alliances : La campagne a impliqué toutes les parties prenantes concernées, telles que les personnes atteintes du VIH, les chercheurs et en particulier les cliniciens : "*Le fait que d'éminents cliniciens de réputation internationale aient fait campagne avec nous a aidé*" (Henriette Laursen). La campagne s'est également associée aux efforts internationaux et régionaux visant à soulever la question, ce qui a permis de montrer le soutien et l'intérêt au niveau mondial.

Utiliser l'opinion et la recherche internationales : À un moment crucial, lorsque le groupe de travail intergouvernemental examinait ses options sur l'article 252, l'AF lui a présenté une lettre signée par 122 ONG internationales, demandant son abolition. Au même moment, un journal national a publié un article du juge Edwin Cameron, le plus ancien juge d'Afrique du Sud et lui-même une personne vivant avec le VIH, faisant l'éloge de sa suspension et demandant son abolition. Cet article a été reconnu comme une intervention influente. La campagne a également utilisé les recommandations du rapport d'experts de l'ONUSIDA sur le droit pénal pour plaider en faveur du changement. La loi danoise sur la criminalisation a fait l'objet d'un examen approfondi à un moment crucial en 2011/12 dans le cadre d'un projet de recherche juridique nordique plus large.

Manipulation prudente des médias : Henriette Laursen est devenue la porte-parole de la campagne. En tant qu'avocate, elle était considérée comme une "experte" et, en tant que personne séronégative, elle était moins susceptible d'être accusée de plaider en sa faveur ou d'être stigmatisée. La campagne a mené une politique délibérée de gestion de son exposition médiatique afin de minimiser toute réaction négative du public mal informé : "*Nous étions très conscients du rôle des médias ; nous voulions utiliser les canaux vus par les politiciens mais ne pas inciter une opinion hostile plus large par le biais de la presse populaire*".

Utiliser les structures et les précédents parlementaires : Henriette Laursen poursuit en disant que "*nous savions que la suspension de la loi était notre meilleure chance. La disposition était obsolète, ils avaient déjà dû la réécrire une fois à mesure que les traitements et l'espérance de vie s'amélioraient*". La loi avait déjà été suspendue une fois ; la raison initiale d'isoler le VIH avait disparu, et il s'agissait d'une maladie gérable comme les autres IST qui avaient déjà été dépénalisées. La campagne pouvait citer ce que les politiciens avaient dit à l'époque - puisque le VIH n'était plus automatiquement mortel, ils avaient un précédent.

Le groupe de travail interministériel a été un moyen rapide d'apporter des changements, permettant de suspendre et de réformer des clauses législatives sans avoir à passer par un processus parlementaire complet pour introduire une nouvelle loi.

Être capable de peser les gains et les risques : Le groupe de travail intergouvernemental voulait initialement remplacer la clause existante par une nouvelle formulation peu utile à laquelle les militants s'opposaient. Toutefois, grâce à leurs bonnes relations avec les fonctionnaires, ils ont pu s'y opposer bien qu'ils n'aient pas participé officiellement au

processus. Il y a eu une brève période de consultation qui n'a pas été concluante. Depuis 2011, la partie de l'article 252 concernant le VIH a été suspendue et aucune affaire n'a été portée devant les tribunaux.

"Parce qu'il a été suspendu, le ministre peut maintenant décider quelles maladies le statut couvre et, bien qu'il ne mentionne plus aucune maladie spécifique, il pourrait être réactivé. C'est un risque, car si un cas vraiment grave se présentait... mais nous avons décidé de ne rien faire, car le fait d'insister davantage aurait pu se retourner contre nous, la décision pouvant aller dans un sens ou dans l'autre. Nous avons dû y réfléchir longuement et sérieusement" (Henriette Laursen).

Y a-t-il des problèmes en cours ?

La suspension de l'article 252 signifie qu'il faut être constamment vigilant, au cas où la situation changerait.

Quelles leçons ont été tirées ?

Connaissez vos points forts : *"L'AF avait une bonne réputation. Le public nous faisait confiance et, en général, les choses que nous disions ne provoquaient pas de dispute, donc lorsque nous disions que quelque chose était un problème, les gens nous faisaient généralement confiance"* (Henriette Laursen).

Collaborer largement : Le fait que tant de personnes et de groupes différents, tant au Danemark qu'à l'étranger, aient pris part au mouvement contre la criminalisation a eu une forte influence.

Informez les décideurs politiques des avancées cliniques : La plupart des politiciens et des fonctionnaires ont une connaissance limitée du VIH. Ils doivent être informés des nouvelles percées et de leurs implications pour la loi - et chaque mise à jour donne une chance de les influencer.

Trouvez des précédents juridiques et politiques : Les principes qui sous-tendent l'abrogation antérieure de la législation sur les IST pourraient être cités à l'appui du VIH, tout comme les recommandations politiques de l'ONU et d'autres organismes internationaux. Les hommes politiques aiment être en bonne compagnie plus qu'ils n'aiment être les premiers à mettre leur tête au-dessus du parapet.

Établir de bonnes relations à tous les niveaux : Avoir des relations étroites avec les fonctionnaires est utile, tout comme les relations à long terme avec les politiciens. Les stagiaires et les jeunes titulaires de postes progressent souvent dans le gouvernement et se souviennent des personnes qui les ont aidés auparavant.

Faites attention au timing : L'une des principales caractéristiques de la campagne danoise a été l'excellence du timing, notamment la planification de la manifestation de soutien avec la lettre de signature internationale au moment même où l'on tentait d'influencer la décision du gouvernement.

Disposer de porte-parole formés, capables de répondre à des questions difficiles : Henriette Laursen a déclaré à propos de cette expérience : *"C'était assez difficile, mais nous savions ce que nous faisons. J'ai dû tout lire, continuer à aider ceux qui semblaient prêts à comprendre. Il était très difficile pour les nouvelles personnes de faire face à la question et aux réactions hostiles - il faut être capable de faire face à la stigmatisation et de gérer un large éventail d'opinions."*

Liens (voir aussi les liens pour les études de cas 6-8)

<http://www.hivandthelaw.com/campaign/what-can-you-do/success-stories/denmark>

<http://criminalhivtransmission.blogspot.co.uk/2011/02/denmark-justice-minister-suspends-hiv.html> <http://pag.aids2012.org/Abstracts.aspx?AID=1978>

Comment citer :

Power, L. (2016). *Étude de cas OptTEST 6 : abrogation d'une mauvaise loi pénale sur le VIH au Danemark*. Récupéré sur : www.opttest.eu